

Domaine Public - Occupation Commerciale - Annulation d'un titre de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après avis des Services Techniques sur l'importance de la gêne occasionnée par les travaux qui se sont succédé en 1999 à proximité du bar «La Poste», situé 8 rue des Granges (pose de pavés et réfection de la voie de circulation par la Ville de Besançon, travaux de ravalement et de couverture par des entreprises privées), il est proposé au Conseil Municipal d'annuler le titre n° 26 J d'un montant de 852 F, établi pour l'année 1999, à l'encontre de Mme JACQUET Gisèle, «Bar la Poste», pour l'occupation du Domaine Public par une terrasse.

Cette annulation sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.020.673.20200.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 10 avril 2000.